



Le service « P Mobile » est désormais disponible dans tout Paris

Expérimenté depuis un an dans 4 arrondissements, le service « P Mobile » lancé par Paris pour permettre aux automobilistes de payer leur stationnement par smartphone et internet, est désormais disponible sur l'ensemble du territoire parisien.

Paris a lancé l'été dernier le service « P Mobile » pour permettre aux automobilistes de payer leur stationnement à distance via un mobile et par internet. En phase pilote pour les visiteurs dans les quatre premiers arrondissements, le service, opéré par VINCI Park - PayByPhone, s'est ouvert progressivement aux résidents puis aux professionnels. Il est désormais disponible sur l'ensemble du territoire parisien.

Comment fonctionne ce système de paiement ?

Il suffit de créer son compte PayByPhone lors de la première connexion ou d'utiliser un compte préexistant. Une fois inscrit, on peut régler son stationnement par téléphone ou sur internet suivant les règles en vigueur, à la journée ou la semaine pour les résidents et au quart d'heure près pour les visiteurs :

- grâce à un smartphone en se rendant sur le portail pmobile.paris.fr avec l'application de son choix : celle lancée par la Ville de Paris « PMobile », ou l'application « PayByPhone », ou celle de « VINCI Park » (disponibles sur Android et Apple et en 2016 sur Windows Phone)
- grâce à Internet en se rendant sur le site paris.fr ou sur paybyphone.fr
- par serveur vocal pour un téléphone standard

L'utilisateur précise l'arrondissement dans lequel le véhicule stationne, son immatriculation et la durée de stationnement désirée, ce qui permet de créer un ticket virtuel.

De nouvelles fonctionnalités pour faciliter le stationnement

Grâce à ce système, il est possible de prolonger ou raccourcir à distance la durée du stationnement au quart d'heure près pour les visiteurs. Une alerte par SMS peut être envoyée sur demande 10 minutes avant la fin du stationnement.

Comment s'effectuent les contrôles ?

Les Agents de Surveillance de Paris (ASP), chargés du contrôle, sont équipés de terminaux leur permettant d'interroger la base de données enregistrant les tickets virtuels de stationnement, et de verbaliser les contrevenants.

Que deviennent les autres moyens de paiement ?

Ce nouveau service vient s'ajouter aux autres moyens de paiement en vigueur sur tous les horodateurs de la capitale, par carte bancaire ou avec la Paris-Carte.